Procès-verbal
Relevé des Infractions Sportives
« Championnat Régional Jeunes Elite 2024/2025 »

RIS-J n°10

07/04/2025 - Dématérialisé

Il est rappelé que l'ensemble des décisions prises sont en application des règlements

Qualifications pour la finale à 4

Catégorie	Club	Catégorie	Club
M15F	ROYAN	M15M	VOUILLE
	CHATELAILLON		LA ROCHELLE
	LE HAILLAN		LESCAR
	BORDEAUX JSA		BLANQUEFORT

Dossiers

Dossier n°4 : M15M Nord

- Niort Pexinois a déclaré forfait
- Vouillé, qualifié pour le 8ème tour de Coupe de France M15M, a été "victime" d'un report de droit fédéral, sur lequel le club n'a aucune responsabilité et qui l'empêche d'être présent sur le plateau du 6 avril
- La CRS a recherché avec les clubs une date de report possible, aucune date de report n'a pu être trouvée
- Le plateau devait donc être maintenu à la date initiale

Sur le plateau maintenu au 6 avril :
- Les absences de Niort et Vouillé apporteraient 3 points à Bordeaux JSA et La Rochelle et 6 points à Talence, ce qui donnerait le classement suivant, à l'issue de la prise en compte de ces 2 absences :

1- Vouillé : 24 points (L'absence de Vouillé n'étant pas considérée comme un forfait, la pénalité de retrait de 1 point pour forfait, n'est pas appliquée)
2- La Rochelle : 20 points
3- Talence : 19 points
4- Stade Poitevin : 10 points
5- Bordeaux JSA : 10 points
6- Niort : -3 points

Il resterait 2 matchs à jouer, qui, quels que soient les résultats, n'ont pas d'influence sur le classement 1-2-3, et donc sur la qualification pour la finale à 4

En conséquence, **la CRS décide d'annuler la dernière journée et d'officialiser le classement à l'issue de la 4ème journée comme classement final.**

Dossier n°5 : M15F Nord

Le club de Niort Pexinois a déclaré un nouveau forfait. Il s'agit du 2ème forfait sur 5 plateaux.

Considérant que ces 2 forfaits, par leur impact sur le classement, remettent fortement en question l'équité sportive des résultats, **la CRS a décidé d'annuler les résultats de tous les matchs joués ou non par Niort Pexinois.**

Forfaits

Poule	Club	Date	Lieu
M15F Nord	NIORT PEXINOIS	06/04/25	CHATELAILLON
M15M Nord	NIORT PEXINOIS	06/04/25	

M15F Nord : NIORT PEXINOIS a prévenu de son absence, dans les délais
M15M Nord : NIORT PEXINOIS a prévenu de son absence, dans les délais

Qualification des joueurs et entraîneurs

Poule	Club	Date	Nom licencié	Ecart	Décision CRS

Les licences Encadrement, doivent être corrigées dans les 7 jours suivant le plateau, sous peine d'amende

Retard des résultats et/ou de la feuille de match

Poule	Club	Date effective

Feuille de match

Poule	Club	Date	Commentaire
M15M Sud	MERIGNAC	06/04	Format de feuille de match « fantaisiste »

Ecrire les noms de famille en CAPITALES, sinon trop de difficultés pour le « déchiffrage » des noms lors de la vérification

Nota : Il est demandé de télécharger une seule fois la feuille de match sur le premier match des matchs du plateau

Les présentes décisions prononcées par la CRS peuvent faire l'objet d'un appel dans un délai de sept (7) jours francs à compter de sa notification transmis par courrier recommandé avec accusé de réception devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Nouvelle Aquitaine dans les conditions définies à l'article 4.4 du Règlement général disciplinaire.

Sous peine d'irrecevabilité, l'engagement de la procédure d'appel se fait par écrit conformément à l'article 15.1 du Règlement Général Disciplinaire, accompagné de la copie de la décision contestée et signé, par le licencié ou son représentant légal ou son conseil, ou par le Président ou le Secrétaire Général du groupement sportif affilié, en application de l'article 8 du Règlement Général des Licences et des GSA.

Conformément à l'article 15 du Règlement Général Disciplinaire, l'appel n'est pas suspensif.